# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 3 JANVIER 1879.


## La politique extérieure de la France.

### Discours de M. Waddington.

Séance du 9 décembre 1878.

M. de Gontaut-Biron remplaçant que le ministère demande un débat quelques renseignements sur la situation de la France dans les affaires extérieures.

L'orateur ne sollicite de voir que la politique suivie par le ministère actuel est la même que celle qui a été suivie par les précédents ministères.

C'est la politique de la paix et de la neutralité. (Très bien! très bien!)

L'orateur demande le maintien et la continuation de cette politique; il exprimera le vœu que le ministère dépose la déclaration qui a invité la France à contester le traité de Berlin et la réponse faite à cette déclaration.

L'honorable sénateur se prononce pour les bonnes dispositions que nous témoignent les différentes puissances, et pour la cordialité qui nous unit à l'Angleterre.

Il ne s'appartient pas, Messieurs, d'apprécier notre rôle dans cette circonstance; qu'il me suffise de vous dire que je n'ai eu à un si haut degré le sentiment de la responsabilité qui m'incombait et du fardeau qui m'était imposé. Pénétré de ce sentiment, je ne crois pas avoir fait le tout mon devoir et je crois avoir rapporté l'estime et la sympathie de tous les plénipotentiaires, parce que tout le monde sait aujourd'hui que la politique française est loyale, honnête et sans aucune arrière-pensée. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Nos relations en ce moment sont excellentes avec toutes les puissances, et nos rapports avec les divers cabinets sont empreints d'une confiance réciproque.

Depuis le Congrès, le cabinet s'est appliqué à faire exécuter les diverses clauses du traité.

On sait que ce traité n'a pas été exempt de critiques; on a dit qu'il contenait des clauses peu favorables, peu agréées pour la France. Nous ne le pensons pas. Nous croyons que les plénipotentiaires qui nous avaient apposé notre signature sur le traité, nous devions agir pour que chacun le respectât comme nous.

Sans doute le traité de Berlin a certaines dispositions qui ont excité la jalousie, la défiance, divisé les états; mais ce sont des dispositions vivantes, d'un compromis, et précisément à ce titre il sera plus de durée qu'on ne pense.

Nous n'avons cessé de rappeler toutes les parties à l'exécution scrupuleuse de toutes les clauses, et nous avons évité à la France des complications.

Telle a été toute notre politique depuis le Congrès, et je suis heureux de constater que, malgré certaines velléités, certaines tentatives de nature à pousser en dehors cette abstention à laquelle nous nous sommes fait gloire de rester fidèles, nous avons pu maintenir la question d'Orient dans les limites que nous avions tracées.

A l'heure présente, la plupart des clauses du traité sont exécutées.

En ce qui concerne certaines répartitions et distributions territoriales, le traité est presque accompli. Batoum et l'Arménie ont été cédés à la Russie qui a avancé ses troupes. Les stipulations relatives à l'échange de la Dobroutscha contre la Bessarabie sont exécutées. La cession du district de Khotour à la Perse est réalisée.

La Bosnie et l'Herzégovine sont pacifiées. L'administration y fonctionne librement. La convention d'occupation entre l'Autriche et la Turquie est sur le point d'aboutir.

Quant à la Roumélie orientale, il y a encore quelques difficultés relatives à la livraison de la place de Podgoritza au Monténégro; mais il faut reconnaître que les difficultés au provisionnement peu de matériels relatifs à la Turquie ont été levées par l'intervention de la Commission européenne, à laquelle ne manque plus que de commencer à faire sa tâche. Voilà l'état de la Porte.

Maintenant, en ce qui concerne la Grèce, M. de Gontaut-Biron a demandé si je pouvais publier la circulaire que j'ai adressée aux puissances. Je ne le peux pas encore; il y a, en effet, une question de forme certaines choses doivent toujours être maintenues qui ne sont pas encore accomplies. Il serait contraire aux usages de publier un document diplomatique qui ne fut pas encore mis aux mains de tous.

Je me permettrai de dire à l'honorable sénateur que, dès que je le pourrai, je publierai non seulement ce document, mais toute la correspondance relative à la Grèce.

Pour mesurer le précipitant, — et je crois avoir le droit de parler ainsi, — est je crois le seul qui ait le sentiment de la responsabilité qui m'incombait et du fardeau qui m'était imposé. Pénétré de ce sentiment, je ne crois pas avoir fait tout mon devoir et je crois avoir rapporté l'estime et la sympathie de tous les plénipotentiaires, parce que tout le monde sait aujourd'hui que la politique française est loyale, honnête et sans aucune arrière-pensée. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Nos relations en ce moment sont excellentes avec toutes les puissances, et nos rapports avec les divers cabinets sont empreints d'une confiance réciproque.

Depuis le Congrès, le cabinet s'est appliqué à faire exécuter les diverses clauses du traité.

On sait que ce traité n'a pas été exempt de critiques :